

# Expérience économique de l'entre-deux-guerres et projets européistes

Le 19 octobre 2007, Jean-Pierre Gouzy - journaliste, membre de la délégation française - expliquait que les congressistes avaient l'impression que quelque chose de nouveau allait se passer au Congrès de l'Europe à La Haye<sup>1</sup>. Sans contester cette affirmation d'un témoin, ni l'influence du contexte de l'époque - le plan Marshall, le coup de Prague, etc. - l'objet de cette contribution est de montrer que ce « quelque chose de nouveau » repose aussi sur de l'ancien, l'expérience économique de l'entre-deux-guerres. La Commission économique et sociale est exemplaire de ce point de vue.

Pour montrer quelle fut la nature de l'influence de l'expérience économique de l'entre-deux-guerres sur les travaux du congrès de l'Europe à La Haye, je me concentrerai sur la commission économique et sociale ; je commencerai par détailler le parcours de quelques exemples membres de la commission et j'insisterai sur les « libéraux<sup>2</sup> » pour montrer qu'il existe une expérience commune des problématiques économiques chez ces libéraux. Je verrai enfin dans quelle mesure cette expérience commune a influencé les débats de la commission économique et sociale, en insistant, notamment, sur les problèmes monétaires.

En abordant la discussion monétaire, mon but est aussi de montrer qu'une expérience commune des libéraux de la Commission économique et

---

<sup>1</sup> Interview de Jean-Pierre Gouzy, 19 octobre 2007 par Étienne Deschamps et Jean-Michel Guieu, disponible en ligne : <http://www.ena.lu/>, section INTERVIEWS, consulté le 4 mai 2008.

<sup>2</sup> Ce terme a suscité un débat lors du colloque, entre Pierre Tilly, Robert Frank, Éric Bussière et moi-même. Malgré toutes les préventions que peut susciter ce terme, je préfère en maintenir l'utilisation, tout en rappelant son aspect *relatif* et *contestable*, notamment pour le cas de Paul van Zeeland.

EXPÉRIENCE ÉCONOMIQUE DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES ET PROJETS EUROPÉISTES sociale s'articule avec des expériences nationales différentes pouvant expliquer certaines divergences entre les libéraux de la Commission économique et sociale.

## I. QUELQUES MEMBRES DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Le président de la Commission économique et sociale, Paul van Zeeland<sup>3</sup>, est un ancien directeur de la Banque nationale de Belgique et a été Premier ministre du royaume belge (1935-1937). Il accepte en outre une mission sur proposition franco-britannique en 1937-1938, pour mener « une enquête sur les possibilités d'obtenir une réduction générale des mesures de contingentement et des autres obstacles au commerce international afin de donner effet à la déclaration tripartite du 25.09.1936 ». La mission van Zeeland échoue dans l'immédiat<sup>4</sup>, notamment en raison du contexte de la publication du rapport en janvier 1938 : quelques jours après, une crise secoue le III<sup>e</sup> Reich et aboutit au renvoi de von Blomberg de la *Wehrmacht*.

Mais le rapport est remis en avant pendant la Seconde Guerre mondiale : dans le cadre de l'élaboration du plan Sikorski, qui est inspiré notamment par Josef Retinger, à l'origine du congrès de l'Europe à La Haye, van Zeeland soutient, par exemple, la mise en place d'organisations régionales. Il fait également référence à ce rapport lors d'une conférence donnée pour le CAED (Comité d'Action Économique et Douanière), fondé en 1925 et réactivé à partir de 1944<sup>5</sup>.

Sans refuser l'idée d'un certain « primat » du politique sur l'économique, Paul van Zeeland demande une plus grande attention aux problèmes économiques, considérés sous un angle libéral et technocratique pour certains aspects<sup>6</sup>. La démarche est pragmatique et doit encourager la coopération internationale, seule à même d'assurer la prospérité économique et la paix. Le but est de donner plus de place à l'économie par rapport à la politique, sans nier à cette dernière une sorte de primat dans certains cas, sans rejeter non

---

<sup>3</sup> Sur Paul van Zeeland, lire Dujardin, V. et Dumoulin, M., *Paul van Zeeland, 1893-1973*, Bruxelles, Racine, 1997.

<sup>4</sup> Sur la mission van Zeeland : Clavert, F., *La mission van Zeeland, une tentative de clearing international*, mémoire de DEA sous la direction de Sylvain Schirmann et Raymond Poidevin, Strasbourg, Institut des Hautes Études Européennes, 1999 ; Dumoulin, M., « La mission van Zeeland, essai de clearing diplomatique de l'apaisement (1937 - 1938) », in *Relations Internationales*, volume 17, 1984.

<sup>5</sup> Badel, L., *Un milieu libéral et européen: Le grand commerce français, 1925-1948*, Paris, CHEFF, 2000, p. 422.

<sup>6</sup> C'est l'idée qu'il exprime début juillet 1936, pendant le discours de clôture de l'assemblée extraordinaire de la Société des Nations qui a mis fin aux sanctions économiques contre l'Italie et qu'il préside. V. Clavert, F., *La mission van Zeeland*, op. cit., p. 5.

plus la notion de régulation. On retrouve certaines idées de van Zeeland dans le rapport remis à la commission économique et sociale, et, notamment, l'intérêt de groupements régionaux. Cette idée - déjà mise en avant par Paul Hymans, ministre des Affaires étrangères en 1929<sup>7</sup> - est partagée par d'autres membres de la commission économique et sociale et, notamment, Daniel Serruys.

Ce dernier est un haut fonctionnaire français, inspecteur des Finances, d'origine belge. Il a été président du Comité économique de la Société des Nations à la fin des années 1920, membre fondateur du CAED, fondé en 1925, auquel il donne, avec d'autres, comme Jacques Lacour-Gayet, également membre de la commission économique et sociale, une orientation très européenne après la Deuxième Guerre mondiale<sup>8</sup>. À La Haye, il est le rapporteur de la Commission économique et sociale.

Jacques Rueff est un autre inspecteur des finances, membre de cette Commission. Ancien chargé de mission auprès de Raymond Poincaré en 1926, lors de la stabilisation du franc, il est par la suite membre du Comité financier de la SDN (1927-1930) puis attaché financier à l'ambassade de Londres de 1930 à 1936<sup>9</sup>. Il devient membre du « Fond d'égalisation des changes » créé à la suite de la dévaluation du franc de septembre 1936 et directeur du Mouvement général des Fonds : à ce titre, il a un rôle particulièrement important dans la dévaluation du franc en septembre 1936 et dans les suivantes. Sa doctrine monétaire est orthodoxe et prône plutôt l'étalon or à l'étalon de change or. Sous-gouverneur de la Banque de France (1939-1941), Jacques Rueff est un économiste néo-libéral, c'est-à-dire, dans les années 1930, il revoit, avec d'autres, le libéralisme classique en intégrant, à l'image des ordo-libéraux allemands, une certaine notion de régulation dans l'économie. Principalement orientée vers les problématiques financières et monétaires, sa carrière le pousse à insister notamment sur le rôle de la monnaie<sup>10</sup>.

Comme Serruys, le Britannique Walter Layton est rapporteur de la Commission économique et sociale. Rédacteur en chef de *The Economist* de 1922 à 1938, il a été pendant l'entre-deux-guerres un observateur pointilleux de l'économie européenne. Sans être keynésien, il appartient à la génération de Keynes qui a marqué l'entre-deux-guerres et les années d'après-guerre. Sous sa direction, *The Economist* reste un journal libéral mais curieux des thèses

<sup>7</sup> Sur le discours de Paul Hymans, v. Schirrmann, S., *Crise, coopération économique et financière entre États européens, 1929-1933*, Paris, CHEFF, 2000, p. 15.

<sup>8</sup> Badel, L., *Un milieu libéral et européen... op. cit.*, p. 424.

<sup>9</sup> À ce poste, lui succède Emmanuel Mönck, également inspecteur des finances et gouverneur de la Banque de France après la Seconde guerre mondiale.

<sup>10</sup> Sur les idées de Jacques Rueff, lire Rueff, J., *Oeuvres complètes*. Paris, Plon, 1977-1981.

keynésiennes et mettant parfois la priorité au politique : il préfère soutenir le Front Populaire contre la droite française, car le premier est plus favorable à la sécurité collective. Proche des Comités économique et financier de la SDN, il participe à l'élaboration des statuts de la Banque des Règlements Internationaux comme van Zeeland<sup>11</sup> : décidée par le plan Young, la BRI est pensée par la suite par le Comité d'Organisation de la Banque des Règlements Internationaux (COBRI), à l'automne à Baden-Baden puis en janvier et février à La Haye et à Rome. Sa participation à la réflexion sur l'économie européenne se manifeste également par la rédaction de rapports - et, notamment, le rapport de l'été 1931 qui évalue la capacité de paiement de l'Allemagne, alors qu'un moratoire a été déclaré sur les dettes et particulièrement sur les réparations.

Layton rejoint van Zeeland sur un point, le pragmatisme économique. Plus souple que certains de ses compatriotes anglo-saxons, il reste néanmoins un libéral même s'il ne rejette pas pleinement le keynésianisme, ni complètement l'idée de planisme pour le court terme<sup>12</sup>.

Ancien directeur de la section économique et financière de la SDN (1920-1930), le Britannique Arthur Salter a été en charge, à la Société des Nations, de la reconstruction économique et financière de l'Autriche et de la Hongrie<sup>13</sup>.

Ces quelques exemples de personnalités libérales - auxquelles il faudrait rajouter Jacques Lacour-Gayet ou Edmond Giscard d'Estaing, membres de la délégation française et de la Ligue indépendante de coopération économique - montrent que ces personnalités sont réunies par quelques points communs.

En premier lieu, ils croient à la liberté des échanges et des mouvements des capitaux, ainsi qu'à une forme de « régulation » internationale : l'entre-deux-guerres est une sorte de premier âge de la coopération entre Banques centrales, par exemple. On peut observer également en Arthur Salter un prototype du fonctionnaire international<sup>14</sup>. Les autres membres de la Commission décrits ici partagent certains traits communs avec ce fonctionnaire international, sans nécessairement les partager tous.

---

<sup>11</sup> Dujardin, V. et Dumoulin, M., *Paul van Zeeland... op. cit.*. Les archives du Comité d'Organisation de la Banque des Règlements Internationaux peuvent être consultées à Bâle.

<sup>12</sup> v. la nécrologie écrite par Kalecki, M., et Robinson, A., « Walter Layton », In : *The Economic Journal*, vol 76, n. 302, 1966, p. 431-434.

<sup>13</sup> Piétri, N., La Société des Nations et la reconstruction financière de l'Autriche, 1921-1926, Genève, Société des Nations, 1970.

<sup>14</sup> Schirmann, S., *Quel ordre européen : de Versailles à la chute du IIIe Reich*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 64.

En second lieu, ils partagent également leurs propres échecs pendant la crise économique, même si l'on ne peut contester que la politique économique de van Zeeland a eu du succès.

En troisième lieu, ils se connaissent très bien. Ils ont participé aux grandes conférences de l'entre-deux-guerres et se sont retrouvés aux Comités économique et financier de la Société des Nations et, pour certains, à la Banque des Règlements Internationaux. Règne ainsi une sorte d'« esprit commun de l'entre-deux-guerres », associé à une notion vague de « modernité », souvent dans un cadre plutôt technocratique (Paul van Zeeland) ou économique néo-classique (Jacques Rueff, qui participe au Colloque Walter Lippmann en 1938).

Ils se retrouvent d'ailleurs au sein de la Ligue Indépendante de Coopération Économique (LICE) qui est ensuite devenue la LECE, cofondée par Paul van Zeeland. Or la LICE prépare, particulièrement ses comités français et britanniques, les débats de la commission et, surtout, les domine<sup>15</sup>.

Ces travaux se déroulent en quatre longues sessions. Ils sont présidés par Paul van Zeeland. Daniel Serruys et Walter Layton en sont les rapporteurs. Un rapport est remis au début des travaux, qui, après une introduction sur l'état de l'Europe, propose trois groupes de mesures : l'abaissement des obstacles au commerce et aux mouvements des personnes et des capitaux pour dégager le chemin vers une union ; des propositions sur la finance ayant pour but de créer les moyens pour développer le commerce ; le développement du commerce et de l'industrie.

## II. UNE EXPÉRIENCE COMMUNE, DES LEÇONS DIVERGENTES ? LES DÉBATS DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Ce rapport sert de fondements aux débats de la commission. Les deux premières séances, le 8 mai, voient se dérouler la discussion générale. Les deux séances suivantes sont consacrées au vote, article par article, de la résolution finale. Les débats de la commission économique et sociale sont, notamment, marqués par des problématiques communes à celles de l'entre-deux-guerres. Si un constat est partagé - il ne faut pas répéter les erreurs des années 1920 et 1930 - les leçons tirées de l'entre-deux-guerres sont parfois différentes, en raison des expériences nationales.

### 1. Des problématiques communes

Le premier point commun entre les libéraux de la commission économique et sociale est le bilan tiré des années de l'entre-deux-guerres sur

---

<sup>15</sup> Dumoulin, M., et Dutrieue, A.-M., *La Ligue européenne de coopération économique, 1946-1981 : un groupe d'étude et de pression dans la construction européenne*, Berne, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 1993, p. 18-30

EXPÉRIENCE ÉCONOMIQUE DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES ET PROJETS EUROPÉISTES plusieurs thématiques : la monnaie, la liberté des échanges, la libre circulation des capitaux et de la main d'œuvre. Le rapport soumis à la commission économique et sociale commence par un état des lieux de l'Europe qui montre un certain accord sur le constat fait par les libéraux.

### *La question monétaire*

L'entre-deux-guerres a été marquée par une déstabilisation des échanges économiques et monétaires à la suite de la Première Guerre mondiale : l'endettement international atteint en 1919 un volume jamais vu rendant l'étalement or du XIX<sup>e</sup> siècle impraticable. Trois des plus grandes délégations du congrès de La Haye sont issues de Nations ayant dû, au cours des années 1930, dévaluer leurs monnaies : la France - où Jacques Rueff a directement pris part à la décision de dévaluer le franc en septembre 1936 -, le Royaume-Uni - premier pays à dévaluer après le déclenchement de la crise, dès septembre 1931 - et la Belgique, où la dévaluation du *belga* a été décidée en 1935 par Paul van Zeeland.

La question monétaire est en outre d'une importance particulière en mai 1948 pour deux raisons. D'une part, le plan Marshall a été annoncé presque un an avant la conférence et l'une des motivations est la non-convertibilité des monnaies européennes. D'autre part, en mai 1948, se prépare la réforme monétaire dans les trois zones d'occupations d'Allemagne de l'Ouest. Elle est sous-tendue par une doctrine - l'ordo-libéralisme - dont les tenants sont des économistes allemands de la génération de Rueff et ayant un certain nombre de points communs avec lui - une certaine idée de la régulation par l'État<sup>16</sup>.

La liberté des échanges et la circulation des capitaux sont devenues conflictuelles avec les traités de paix de la fin de la Première Guerre mondiale. Ces derniers créent des frontières nouvelles : le démantèlement de l'Autriche-Hongrie, les fortes réductions territoriales de l'Allemagne et de la Russie provoquent la création de nouveaux États dans des espaces qui, auparavant, étaient dénués de frontières.

Dès sa première intervention à la Commission économique et sociale du Congrès de l'Europe, Walter Layton, en tant que rapporteur, rappelle qu'en mai 1927, la conférence économique de Genève avait estimé qu'il ne pouvait y avoir un retour à l'économie européenne de 1914, car les traités de paix avaient créé dix mille kilomètres de frontières. En 1948, il y en a cinq mille de plus, avec leurs barrières douanières supplémentaires. En outre, ce qui est déjà le rideau de fer coupe le continent en deux<sup>17</sup>. Walter Layton rappelle aussi que deux autres facteurs n'ont pas changé : les Etats-Unis sont devenus créanciers en 1918 et la Russie est devenue communiste, son commerce international restant

---

<sup>16</sup> Voir Clavert, F., « Du mercantilisme à l'économie sociale de marché », in *Changing times: Germany in the XX<sup>th</sup> century*, European academy of Yuste, à paraître.

EXPÉRIENCE ÉCONOMIQUE DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES ET PROJETS EUROPÉISTES ainsi réduit. Ces nouvelles frontières et obstacles provoquent l'émergence de nouvelles barrières douanières - souvent motivées aussi par la protection d'industries naissantes - mais, également, une désorganisation des transports qui a bouleversé les anciens couloirs de circulation des marchandises.

Serruys approuve les arguments de Layton et conclut que, depuis la Première Guerre mondiale, « ce qui faisait jadis l'équilibre de la balance des comptes de l'Europe s'est évanoui<sup>18</sup> ». Pour Serruys, le problème du contrôle des changes, notamment en Allemagne à partir de 1931, a montré que, sans ces deux libertés - liberté des changes et circulation des capitaux - un pays industriel se coupe dangereusement du reste du monde. Mais il est également certain qu'est très présente, en fond des débats de la commission économique et sociale, une problématique corrélée à ces deux libertés : leur régulation. Cette dernière s'est posée de manière aiguë lors de l'expérience française du Front populaire<sup>19</sup>.

Ainsi, les travaux préparatoires aux réunions de la commission économique et sociale ont introduit leur rapport par un constat qui s'appuie pour l'essentiel sur l'expérience de l'entre-deux-guerres. Ce rapport aborde également une troisième liberté, celle de la circulation de la main d'œuvre.

L'abolition du contrôle des changes, des barrières douanières, la circulation des individus, dont les congressistes ont pu constater à quel point elle était très entravée<sup>20</sup>, sont des problématiques importantes de l'entre-deux-guerres et qui subsistent depuis 1945. Elles deviennent même critiques après la Seconde Guerre mondiale. Des mesures ont été prises, à l'occasion de la fin de la guerre. La conférence de La Havane prévoit la mise en place d'une Organisation mondiale du Commerce, finalement remplacée par la structure plus souple des Accords généraux sur les tarifs et le commerce (GATT). La mise en place du Système monétaire international, qui prévoit un Fonds monétaire international et une banque mondiale pour soutenir un système d'étalon de change or, a été prévue par les accords de Bretton Woods. L'Organisation Européenne de Coopération Économique est en cours de constitution et prévoit, par le biais de la répartition de l'aide Marshall (European Recovery

<sup>17</sup> Archives du mouvement européen international. (1948). *Congress of Europe. III - Economic and social committee*. Bruxelles, p. 3

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 5

<sup>19</sup> Clavert, F., « The Economist » et la politique économique française du premier gouvernement Blum à la déclaration de guerre. Juin 1936-Septembre 1939, mémoire de l'IEP de Strasbourg sous la direction de Sylvain Schirmann et Sabine Urban, Strasbourg, 1998.

<sup>20</sup> Interview de Jean-Pierre Gouzy, 19 octobre 2007 par Étienne Deschamps et Jean-Michel Guieu, disponible en ligne : <http://www.ena.lu/>, section INTERVIEWS, consulté le 4 mai 2008.

Program), une meilleure coopération entre seize nations européennes, mais consacré également la division en deux du continent. Ainsi, les « libéraux » de la Commission économique et sociale réfléchissent en fonction de l'expérience de l'entre-deux-guerres, parce qu'ils estiment que les problèmes rencontrés par l'Europe depuis 1919 se prolongent depuis la défaite de l'Allemagne en 1945. En 1948, on est encore, d'une certaine manière, dans les logiques économiques de l'entre-deux-guerres.

Cependant, l'expérience commune des « libéraux » de la Commission économique et sociale s'articule avec des expériences nationales. Des divergences s'expriment alors, où l'on voit revenir des divisions, particulièrement autour de la monnaie.

## 2. L'expérience nationale et les divergences exprimées

Au cours du xx<sup>e</sup> siècle, deux grandes théories autour de la coopération monétaire s'affrontent, qui n'ont été réconciliées qu'avec la création de l'*euro*. Les « monétaristes », tenants d'une coopération monétaire qui précéderait ou serait parallèle à une coopération économique et politique, s'opposent aux « économistes », qui estiment que la coopération monétaire - l'« alignement des monnaies » dans les années 1930 ou une « monnaie commune » à La Haye - ne peut être que le couronnement d'un long processus d'intégration économique voire politique.

La problématique monétaire est discutée par la commission le 8 mai 1948 dans l'après-midi pendant la discussion générale et occupe une grande partie de cette seconde session de la commission. On y retrouve cette opposition entre « monétaristes » et « économistes ».

Lors de ces débats, le but de long terme est admis par tous : une unité de compte commune, voire une monnaie unique. Les mesures de court terme font aussi l'objet d'un relatif consensus : le rétablissement des convertibilités, la diminution des disparités des prix d'un pays à l'autre, la réduction des déficits publics... Mais les moyens et la méthode pourachever une union monétaire ne font pas l'unanimité. Jacques Rueff est un tenant de la première théorie (« monnaie d'abord »). Le Britannique Arthur Salter n'envisage une monnaie unique qu'après un long processus d'union politique. Le Français Maurice Allais préfère une union politique rapide pour lever les obstacles à la réalisation d'une unité douanière et monétaire. Jacques Lacour-Gayet, membre français de la LICE, propose plutôt une convertibilité monétaire par groupe de pays. Enfin, l'architecte français Henri Vergnolle propose la création d'un Fonds monétaire européen pour mettre en place une monnaie de compte et un clearing financier permettant un assainissement des économies et, à terme, une monnaie commune fondée sur l'or.

Dans ce débat à multiples propositions, Jacques Rueff est isolé. Ses propositions s'expliquent par l'histoire monétaire française des années 1920 et

1930. Jacques Rueff est alors mêlée à la stabilisation Poincaré, au Bloc or et aux dévaluations du Front populaire. Le Bloc or est un échec et les dévaluations marquent la fin du franc Poincaré. La France n'a pu assumer les conséquences commerciales de ce qu'elle proposait monétairement à ses partenaires, et, notamment, à la Belgique<sup>21</sup>. De plus, la dévaluation de 1936 était encadrée par un accord tripartite conclu entre la France, le Royaume-Uni et les États-Unis, mais les deux puissances anglo-saxonnes ont refusé une coopération monétaire poussée, renvoyant la France à des réformes internes.

Ainsi, lors de la réunion plénière qui approuve le rapport de la commission économique et sociale, Jacques Rueff regrette l'absence de cohérence monétaire du rapport. Peut-être tire-t-il une conclusion des échecs de la France dans les années 1930. La politique économique française - que ce soit la déflation de Laval ou la politique du Front populaire - a échoué en raison des perturbations monétaires des années 1930 (dévaluations et contrôles des changes) et de son incapacité à susciter une coopération monétaire avec ses voisins européens<sup>22</sup>. Il aurait préféré voir ces deux éléments (stabilisation et coopération monétaire) inscrits dans le rapport : le but est de stabiliser les monnaies pour, ensuite, commerçer dans un cadre stable.

L'expérience nationale française a cependant mené Maurice Allais à une conclusion différente. La coopération monétaire n'a pas été possible dans les années 1920 et 1930 à cause des obstacles politiques. En conséquence, il faut une union politique immédiate, permettant ensuite une union économique et monétaire<sup>23</sup>. Certains Français, Serruys et Lacour-Gayet, se rallient à une idée belge, portée par Paul Hymans en 1929 et dans les années suivantes puis par Paul van Zeeland et la LICE : une coopération ou une intégration monétaire est possible, si l'on procède d'abord par regroupements régionaux<sup>24</sup>.

Ainsi les expériences nationales divergentes, les conclusions différentes que certains en tirent ont mené à un compromis monétaire exprimé dans le rapport final de la commission, qui ne dégage pas de logique d'ensemble sur ce plan et qui est, en conséquence, contesté par Rueff.

## CONCLUSION

La volonté d'éviter les erreurs de l'entre-deux-guerres est partagée par tous ceux qui interviennent pendant les débats de la commission économique et sociale : c'est un fort ferment d'unité au sein de cette commission et pas

---

<sup>21</sup> Schirrmann, S., *Crise, coopération économique et financière entre États européens, 1929-1933*, Paris, CHEFF, 2000, p. 350.

<sup>22</sup> Archives du mouvement européen international, *Op. cit.*, p. 147

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 25

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 39

EXPÉRIENCE ÉCONOMIQUE DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES ET PROJETS EUROPÉISTES uniquement chez les libéraux<sup>25</sup>. Mais cela n'empêche pas des divergences fortes, qui reflètent qu'une partie de l'expérience de l'entre-deux-guerres est nationale et non internationale : Rueff, comme Français, est fortement marqué par l'échec du Bloc Or et les turbulences monétaires rencontrées par le Front Populaire.

La volonté d'unité, liée au souvenir des déroutes économiques de l'entre-deux-guerres, l'a remporté. Le rapport final de la Commission économique et sociale, grâce à un accord conclu *in extremis*, entre libéraux, socialistes et syndicalistes, a été approuvé à l'unanimité en séance plénière. Cette unanimité, marque la volonté de prendre en compte le passé, mais aussi de le « liquider ». Ainsi, le congrès de l'Europe marque, d'une certaine manière, la fin d'un cycle, ouvert par la Première Guerre mondiale, et le début d'un autre - caractérisé par la volonté exprimée par les membres du Congrès de faire quelque chose de nouveau sur la base de l'expérience passée. Pour la coopération économique, le Congrès de l'Europe est l'un des marqueurs de la fin de l'entre-deux-guerres.

---

<sup>25</sup> Voir la contribution dans cet ouvrage de Gérard Bossuat.